

2024/...
Parafe

ARRETE N°103/2024

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME JOSYANE MELEARD, ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020, portant renouvellement du Conseil municipal ;

Vu le Procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 6 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°536 du 6 décembre 2024 du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire, de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature pour la durée du mandat à Madame Josyane MELEARD, 1^{ère} Adjointe au maire, pour les décisions relevant de l'alinéa 4 de la délibération précitée ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Josyane MELEARD, Adjointe au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilitée à signer, en lieu et place du maire, concurremment avec lui, les décisions relevant de l'alinéa 4 de la délibération n°536 du 6 décembre 2024, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Madame Josyane MELEARD

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 9 décembre 2024

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2024

Application agréée E.legalite.com

99_AR-077-217703503-20241209-ARRETE_103_